

CONVENTION ANNUELLE

TENUE DANS LA SALLE DE LA SOCIÉTÉ, A ST-ROCH
DE QUÉBEC,

JEUDI, LE 29 MARS 1894

DÉLIBÉRATIONS

A huit heures 15 p. m., M. Joseph Dussault, président, prend le fauteuil et déclare la convention en séance.

Les délégués présents à la convention, sont : Messieurs

- | | |
|---------------------------------|-----------------------------------|
| 1 Aiel, J.-F., B. P. | 29 Hébert, A.-E., M. D., S. 8 |
| 2 Armand, Théophile, B. P. | 30 Jacques, J.-H., B. P. |
| 3 Audibert, L.-Edouard, B. P. | 31 Jackson, Ed., B. P. |
| 4 Alarie, J.-Auguste, S. 3 | 32 Leclerc, Rosaire, B. P. |
| 5 Bissonnette, Ferdinand, B. P. | 33 Lagacé, Joseph, B. P. |
| 6 Bouchard, André, B. P. | 34 Lortie, Frs., B. P. |
| 7 Boulet, Herménégilde, S. 5 | 35 Létourneau, Georges, B. P. |
| 8 Blondeau, Joseph, S. 7 | 36 Laliberté, Edouard, B. P. |
| 9 Bourget, P.-A., S. 10 | 37 Lefebvre, L.-T., B. P. |
| 10 Bilodeau, P.-A.-L., B. P. | 38 Marticotte, Adolphe, B. P. |
| 11 Cantin, Victor, B. P. | 39 Mailly, Honoré, B. P. |
| 12 Cantin, Chrysanthe, B. P. | 40 Mathieu, Frs.-X., B. P. |
| 13 Cantin, Léger, B. P. | 41 Marceau, Ovide, B. P. |
| 14 Chouinard, Camille, B. P. | 42 Ouellet, Alfred, B. P. |
| 15 Côté, Joseph, B. P. | 43 Picard, F.-Jules, B. P. |
| 16 Dussault, Arsène, S. 9 | 44 Paquet, Alexandre, S. 2. |
| 17 Drolet, Zéphirin, B. P. | 45 Parent, Victor, S. 6. |
| 18 Dugal, Achille, B. P. | 46 Pouliot, Wilfrid, B. P. |
| 19 Dussault, Etienne, B. P. | 47 Robitaille, jnr. J.-B., B. P. |
| 20 Dugal, Siméon, B. P. | 48 Robitaille, L.-P., B. P. |
| 21 Dubé, Anselme, B. P. | 49 Robitaille, J.-B., snr., B. P. |
| 22 Dussault, Joseph, B. P. | 50 Ratté, F.-X., B. P. |
| 23 Fafard, Rév. Amb., S. 4 | 51 Soucy, Jules, B. P. |
| 24 Giguère, Jos.-Alfred, B. P. | 52 Stafford, Lawrence, S. 1. |
| 25 Grenier, Charles, B. P. | 53 Vallerand, L.-F., B. P. |
| 26 Gauvin, Samuel, B. P. | 54 Vézina, Georges, B. P. |
| 27 Gingras, Jos.-G., B. P. | 55 Villeneuve, L.-O., B. P. |
| 28 Huart, Théophile, B. P. | |

Les délégués absents sont messieurs :

- | | |
|--------------------|-----------------------|
| 1 Damasc Dion, | 4 Philippe Pelletier, |
| 2 Azarie Jouvain, | 5 Joseph Savard. |
| 3 J.-E. Martineau, | |

Le procès-verbal de la convention précédente est lu et adopté.

REMARQUES DU PRÉSIDENT

Messieurs les délégués,

Je suis heureux, de vous souhaiter la bienvenue au siège principal de la Société. D'autant plus, que, comme vous le constaterez par le rapport du Bureau de Direction, l'état général des affaires de la Société durera. L'année qui vient de s'écouler est des plus encourageants.

Je dirai plus. L'année qui vient de finir a été, sans contredit, la plus prospère, depuis la fondation de la Société. Et, ce magnifique résultat, nous le devons à l'esprit d'entente et d'union qui n'a cessé d'exister entre tous les membres, et, surtout, au concours intelligent et effectif de ceux qui se sont dévoués au progrès et au développement de la Société dans leurs localités respectives. Le surplus considérable des recettes sur les dépenses démontre que je n'exagère rien; il atteste hautement, au contraire, de la prospérité de la Société, et, surtout, si l'on prend en considération le nombre encore restreint des membres et le fait que nous avons, dans l'année qui vient de finir, prélevé sur les membres une contribution totale de \$9.33. Je ne crains pas d'affirmer, que toutes choses égales d'ailleurs, il n'y a pas de Société qui puisse produire un résultat plus satisfaisant.

Comme nouvelles preuves à l'appui de mes dires, je ferai observer que, pendant les derniers douze mois, le nombre des membres s'est presque, doublé, comme vous pourrez le constater au rapport qui vous sera soumis dans un instant. Pendant cette période, le nombre de personnes proposées au Bureau Principal pour devenir membres a été de 121 en tout, et du 1er au 27 courant, 76 personnes ont déjà été proposées: soit pour le mois de mars seulement plus de la moitié du chiffre total de l'année dernière. Ajoutez à cela une requête de 31 signataires pour l'établissement d'une succursale au Sault-Montmorency, et une autre requête de 14 signataires pour l'établissement d'un bureau de perception à St-Casimir, soit un total de 121 propositions depuis le commencement de l'année.

Certes, voilà des chiffres éloquentes. De tels résultats sont une garantie pour l'avenir; ils nous permettent, en effet, d'envisager avec la plus grande confiance l'avenir que notre belle Société a devant elle, lorsqu'il se présente sous d'aussi brillants aspects.

Maintenant, un point important sur lequel je désire attirer votre attention, ce sont les devoirs que vous avez à remplir comme délégués.

Ces devoirs, comme vous le savez, messieurs, sont peu considérables, les pouvoirs de la convention étant très limités. J'espère qu'avant longtemps, le B. P. se départira de son contrôle exclusif sur toutes les différentes questions à résoudre, et se reposera pour une bonne partie de la tâche sur l'assemblée annuelle des représentants des différentes succursales et du B. P. Ainsi, entre autres questions, je verrais avec plaisir pour ma part les amendements à la constitution de la Société confiés exclusivement à la convention annuelle de la Société. Mais, cela va sans dire, pour en arriver là, il va falloir faire subir certaines modifications à la loi et aux règlements.

De fait, des amendements considérables à la constitution s'imposent. Et, comme le B. P. a seul le pouvoir de toucher à la constitution, je suis d'avis qu'au moins, tant qu'il en sera ainsi, il agirait sagement en obtenant une expression d'opinion des succursales sur les amendements projetés avant de les adopter définitivement.

Un autre point, d'intérêt capital pour la Société, est celui-ci.

A maintes reprises dans le cours de l'année qui vient de finir, des membres dévoués au progrès et à l'avancement de la Société m'ont suggéré d'augmenter le montant alloué dans les cas de décès. Les uns voudraient que nous prélevions et payions une piastre jusqu'à ce que nous ayons atteint le nombre de mille membres. Ce serait disent-ils, au point de vue de la propagande un excellent moyen de nous mettre sur un pied d'égalité avec les autres Sociétés de secours mutuels qui payent \$1,000.00 au décès.

D'autres proposent de continuer à payer \$500.00 jusqu'à ce que la Société comprennent mille membres, puis \$750.00 jusqu'à ce que le nombre ce soit élevé à quinze cents, et, enfin, \$1,000 quand nous serons deux mille membres.